

Genève, le 13 décembre 2024

## Vers une Interdiction nationale des Symboles de Haine : Une avancée historique pour la Suisse

Dans son communiqué du 13 décembre, le Conseil fédéral a franchi une étape importante en signifiant sa volonté « d'interdire l'utilisation publique de symboles nazis et la frapper d'une amende ». Un signal fort dans la lutte contre l'antisémitisme et les extrémismes. Elle répond ainsi à la volonté exprimée par nombre de nos parlementaires et concitoyens de voir enfin la Suisse combler une lacune juridique persistante. Des exceptions sont prévues pour les usages à des fins éducatives, scientifiques, artistiques ou journalistiques, tout en respectant les limites de la liberté d'expression. Dans une seconde phase, cette loi inclura d'autres symboles extrémistes ou incitant à la haine. La consultation publique est ouverte jusqu'au 31 mars 2025.

Ce projet fait écho à une mobilisation historique des citoyens et des élus en Suisse romande. Le 9 juin 2024, 85% des Genevois ont voté en faveur de l'interdiction des symboles de haine dans l'espace public, marquant une avancée décisive. Par ailleurs, de nombreux cantons romands – Vaud, Fribourg et Neuchâtel – ont aussi répondu favorablement aux appels de la CICAD.

La CICAD salue une avancée législative historique, fruit d'années d'engagement actif, et tient à remercier les élus de tous les bords politiques qui ont porté cette initiative.

---

### Contact presse

CICAD

Johanne Gurfinkiel - Secrétaire général

M. +41 79 332 12 67 · [jgurfinkiel@cicad.ch](mailto:jgurfinkiel@cicad.ch)